

Le territoire en ses périmètres

GREMILLET Mayette

STRAUSS Jean-Paul

AUNAY Typhaine

SEZEUR Sylvie

INSEE ALSACE





Le territoire en ses périmètres

Aménagement du territoire

Territoire :

Territoire de projet

- *Etendue de la surface terrestre sur laquelle vit un **groupe humain***
- *Etendue de pays sur laquelle s'exerce une **autorité**, une juridiction*

Economie des territoires

Dictionnaire « Le Robert »



Le territoire en ses périmètres

Un enchevêtrement de zonage

- *Territoires administratifs*
- *Territoires d'étude – « territoires vécus »*
- *Territoires de projet*
- *Territoires d'intervention*
- *Territoires opérationnels*
- *Les espaces de coopération transfrontaliers*



Périmètres de l'administration de l'Etat et des collectivités territoriales

- *Commune* 1789
- *Canton* 1789
- *Arrondissement* 1789 (districts) - 1800
- *Département* 1789
- *Région* 1955 (Régions de programme) - 1982



Date de création

Les territoires administratifs

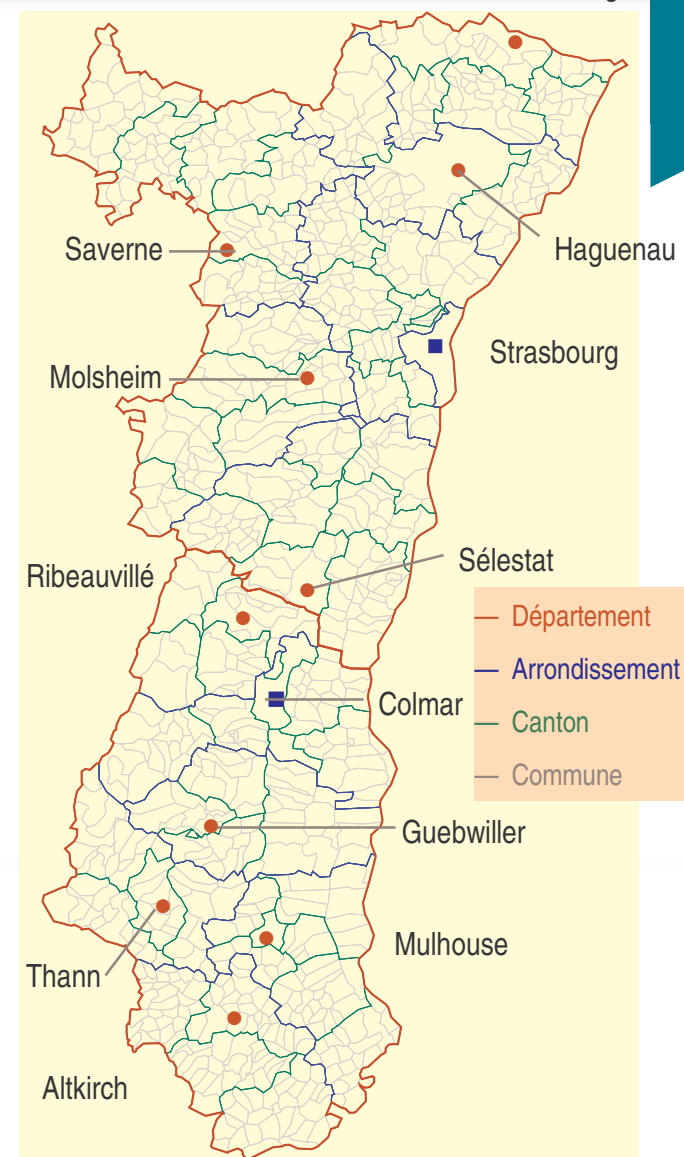


Wissembourg

Un maillage communal extrêmement serré

*En 1999, 36 % des communes alsaciennes
comptaient moins de 500 habitants
(58 % en France métropolitaine)*

	France métropolitaine	Alsace
Communes	36 571	903
Cantons	3 883	75
Arrondissements	329	13
Départements	96	2
Régions	22	1



Les territoires administratifs



Deux niveaux d'administration

Territoire	Circonscription administrative	Collectivité territoriale
Commune	Maire <i>(agent de l'Etat)</i>	Conseil municipal Maire
Canton	<i>Circonscription électorale</i>	
Arrondissement	Sous-Préfet <i>(représentant de l'Etat)</i>	
Département	Préfet <i>(représentant de l'Etat)</i>	Conseil Général Président du Conseil Général
Région	Préfet de Région <i>(représentant de l'Etat)</i>	Conseil Régional Président du Conseil Régional <i>Conseil Economique et Social</i>



Les territoires vécus

Définis selon les usages de l'espace

Continuité du tissu bâti

- *Unité urbaine*

Déplacements domicile-travail

- *Aire urbaine*
- *Zone d'emploi*

Déplacements domicile-travail et accès aux services

- *Bassin de vie*



Les territoires vécus

L'unité urbaine

- *un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas plus de 200 mètres entre deux constructions)*
- *comptant **au moins 2 000 habitants***

L'aire urbaine

Ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, formé par :

- ***un pôle urbain** (unité urbaine) offrant **au moins 5 000 emplois***
- ***une couronne périurbaine** : communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.*



Les territoires vécus

La zone d'emploi

un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Zonage défini en 1983, révisé en 1994

Le bassin de vie

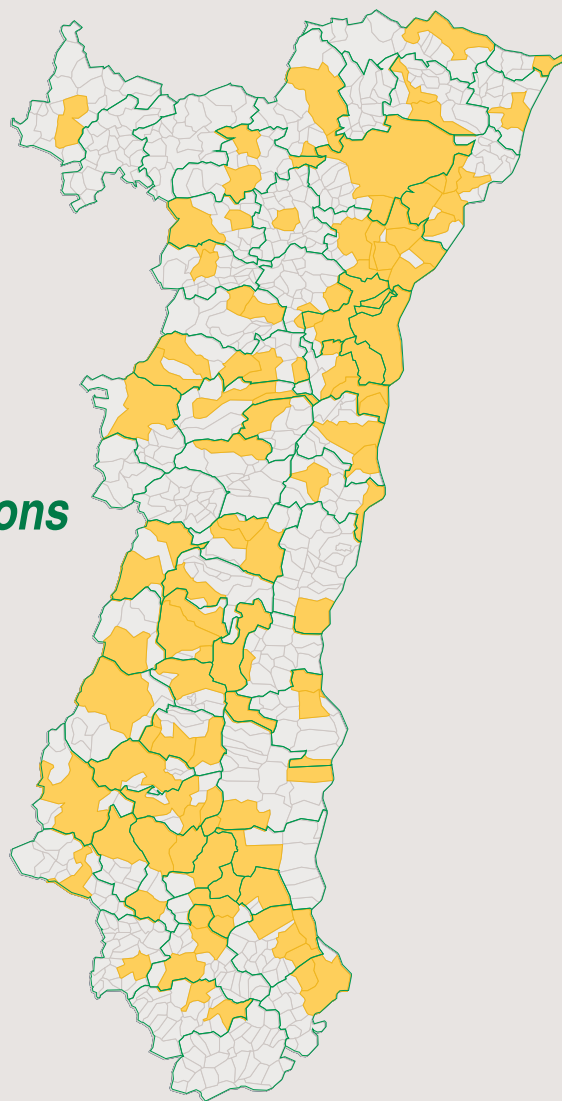
le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux principaux équipements et à l'emploi. Deux catégories :

- les bassins de vie des bourgs ou petites villes,*
- les bassins de vie des grandes agglomérations, centrés sur une unité urbaine de plus de 30 000 habitants*

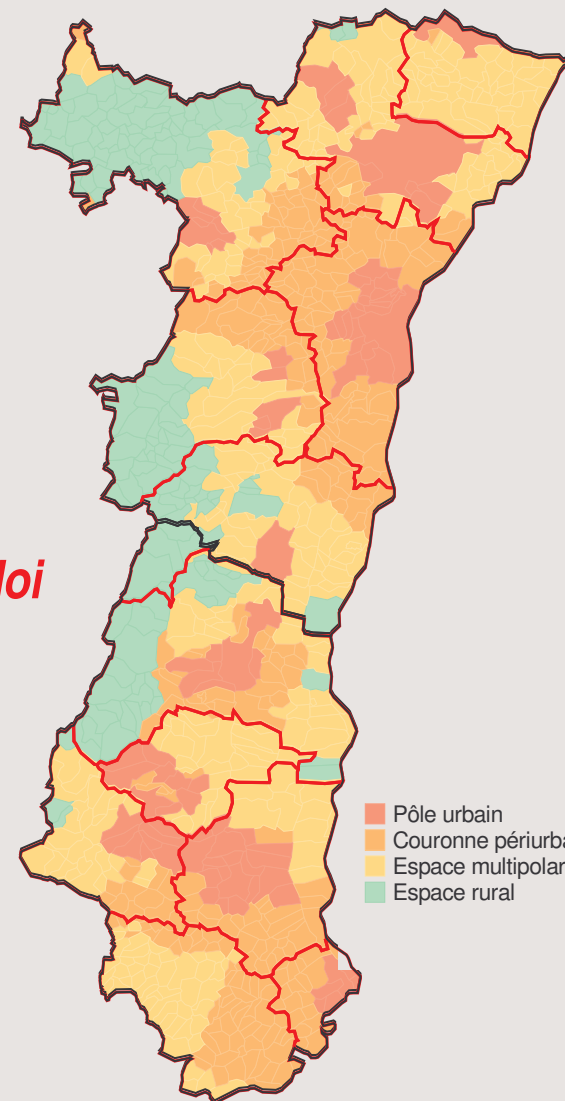
Unités urbaines et aires urbaines



Cantons



Zones d'emploi



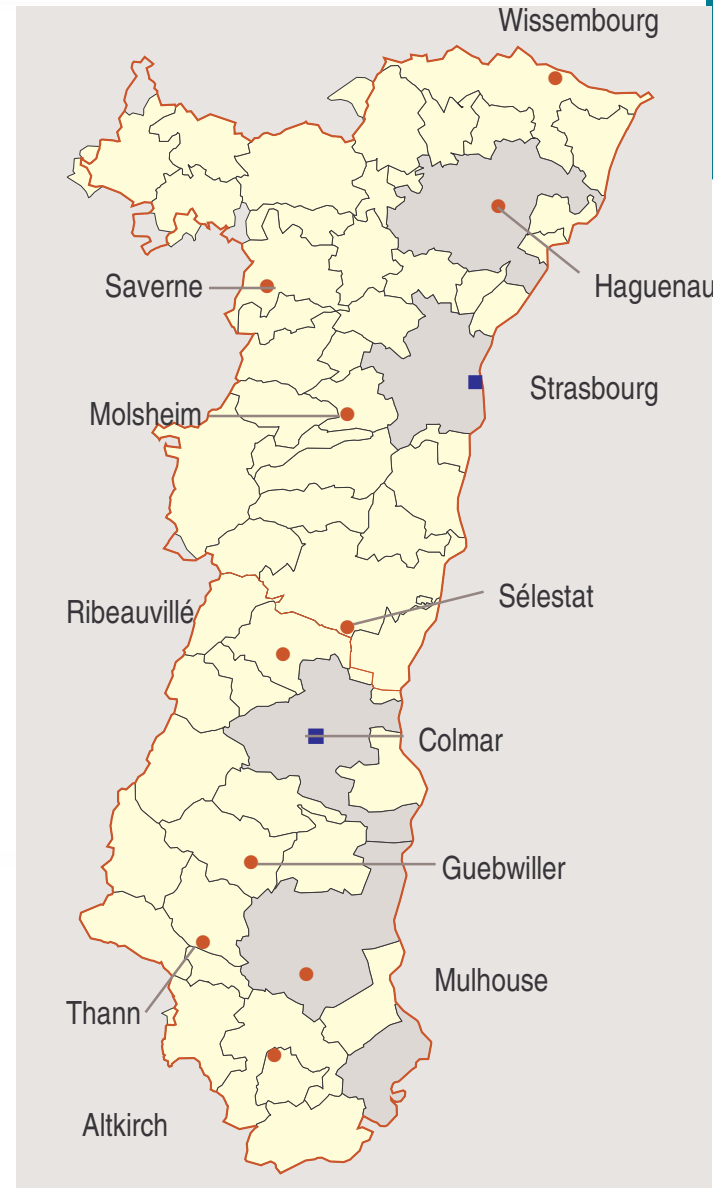
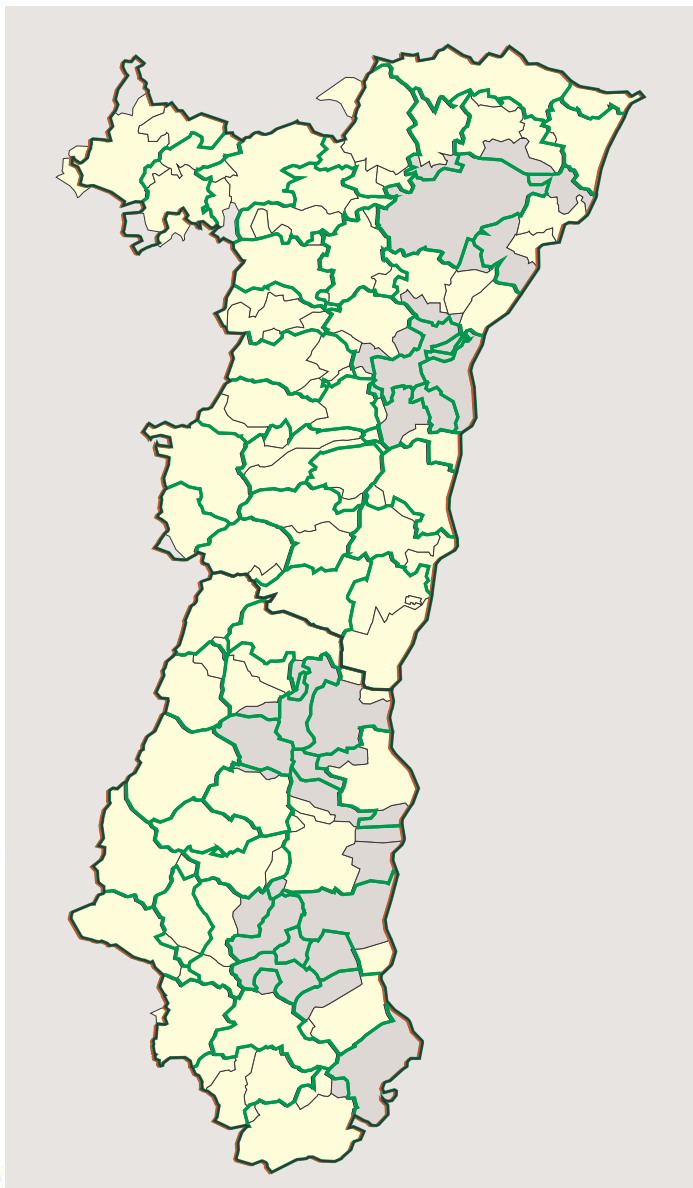
Pag





Les bassins de vie

Cantons





Les territoires de projet

Les territoires de projet et de solidarité

- *Groupements intercommunaux à fiscalité propre*
- *Pays*
- *SCOT*
- *Parcs naturels régionaux*

Projet défini et validé par des acteurs et des organes locaux

Les autres territoires de projet

- *Groupes d'action locaux (Leader+)*
- *Pôles de compétitivité*
- *Pôles d'excellence ruraux*
- *Coopérations métropolitaines*

*Appel à projet
Thématique encadrée
Validation du projet par des instances nationales*

Les territoires de projet



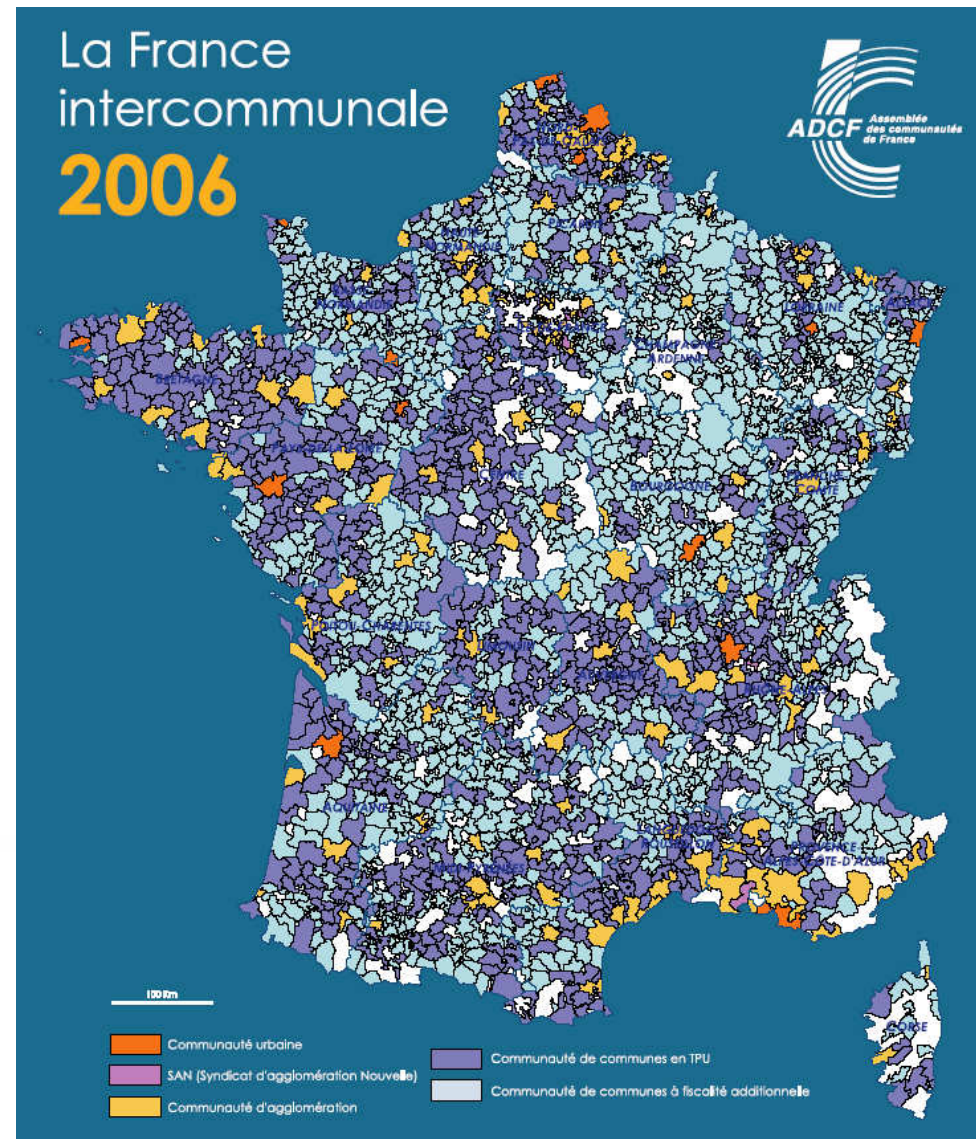
Les groupements intercommunaux à fiscalité propre

*Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui s'associent, au **sein d'un espace de solidarité**, pour élaborer et conduire un **projet commun** de développement et d'aménagement du territoire. Leur financement est assuré par le recours à la fiscalité directe locale.*

Trois types de structures intercommunales (loi de 1999) :

- La communauté urbaine (500 000 habitants)*
- La communauté d'agglomération (50 000 habitants + ville centre de 15 000 habitants)*
- La communauté de communes*

L'intercommunalité en France



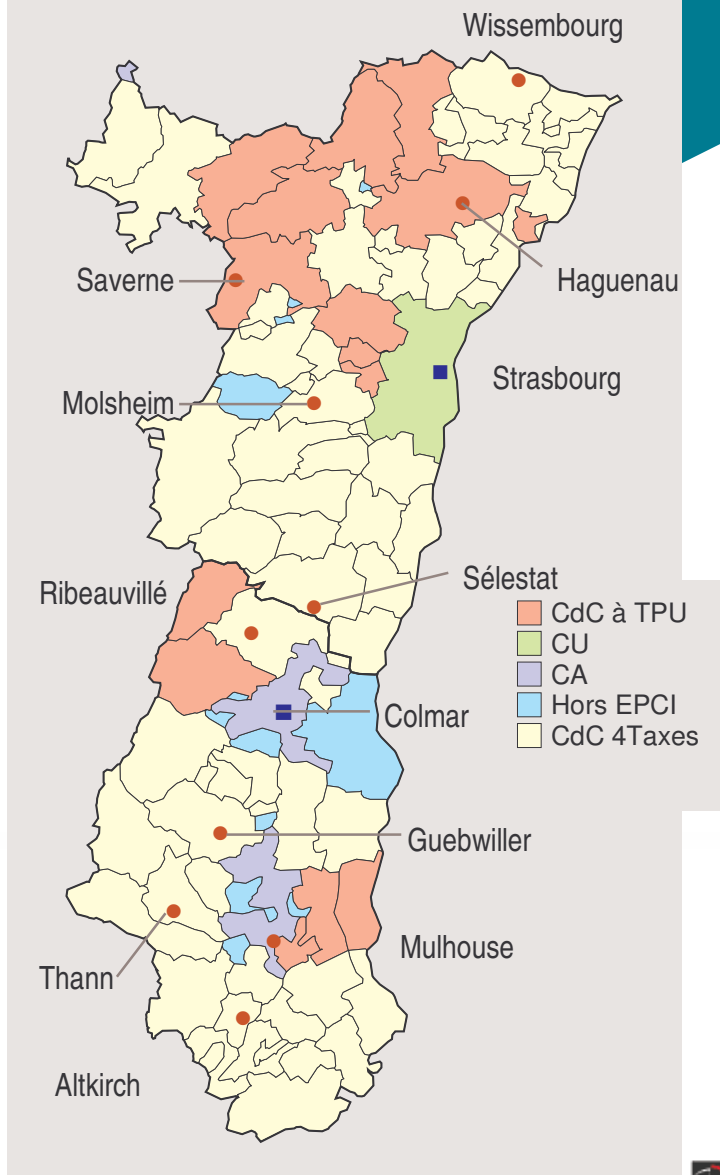
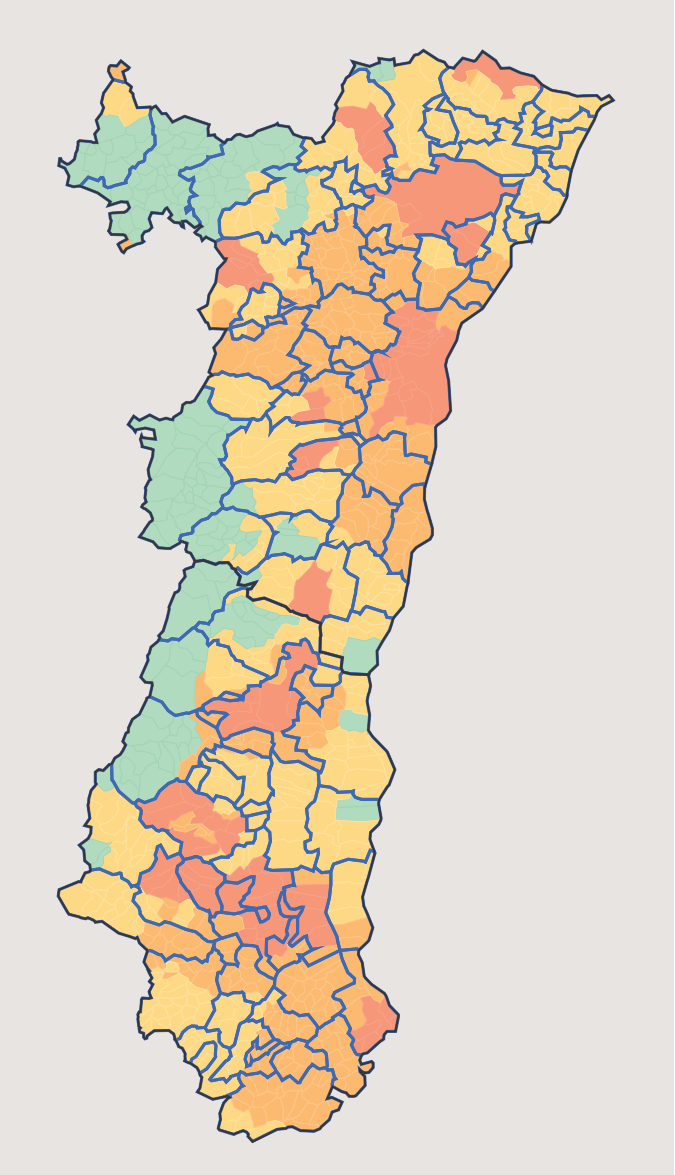
Page 14

Source : DGCL – Assemblée des collectivités de France





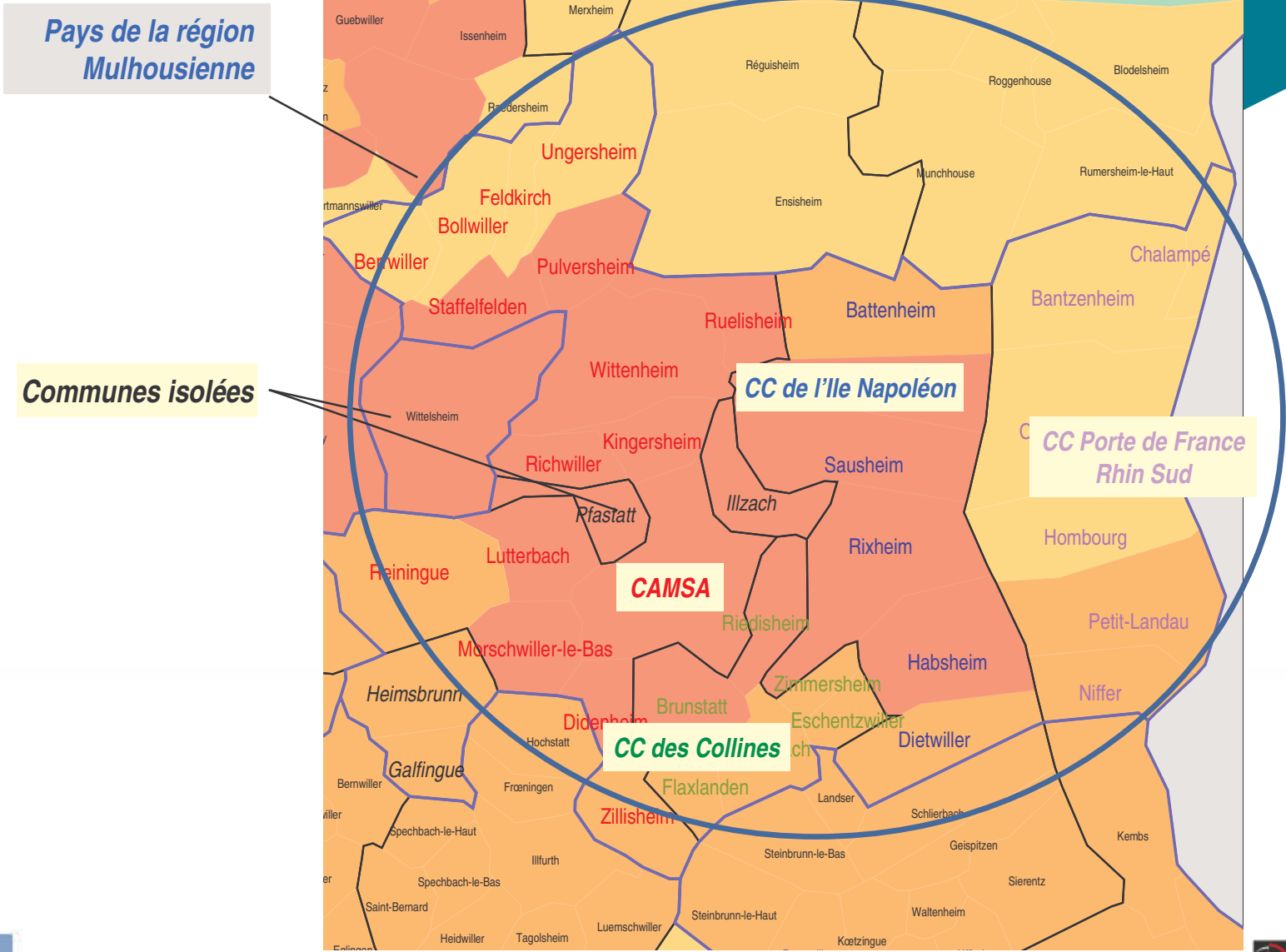
L'intercommunalité au 1er janvier 2006



Source :
DGCL



Pôle urbain de Mulhouse et intercommunalité





Les territoires de projet

Les Pays

*Le pays est un territoire « présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique ou sociale » sur lequel les acteurs locaux bâtissent un **projet de développement durable**, formalisé dans une charte de pays.*

- La société civile est associée à l'élaboration du projet de développement, via le **conseil de développement***
- Possibilité pour le pays de signer un contrat avec l'Etat, la Région et le cas échéant le Département, dans le cadre du volet territorial du CPER*



Les territoires de projet

Les Schémas de Cohérence Territoriale

Les SCOT succèdent aux schémas directeurs (SD)

« Élaborés par les élus, à l'échelle du bassin de vie, d'habitat ou d'emploi, ils auront pour vocation d'exprimer la stratégie globale de l'agglomération et d'énoncer les choix principaux en matière d'habitat, d'équilibre entre zones naturelles et urbaines, d'infrastructures, d'urbanisme commercial ». Loi SRU du 13 décembre 2000

- Le périmètre, défini par les communes et intercommunalités concernées, doit être d'un seul tenant et sans enclave*
- L'objectif est de promouvoir un aménagement des aires urbaines plus cohérent, plus solidaire et plus soucieux du développement durable*



Les territoires de projet

Les parcs naturels régionaux

A l'initiative de la région, un territoire au patrimoine naturel et culturel riche mais à l'équilibre fragile et menacé, est classé PNR par décret.

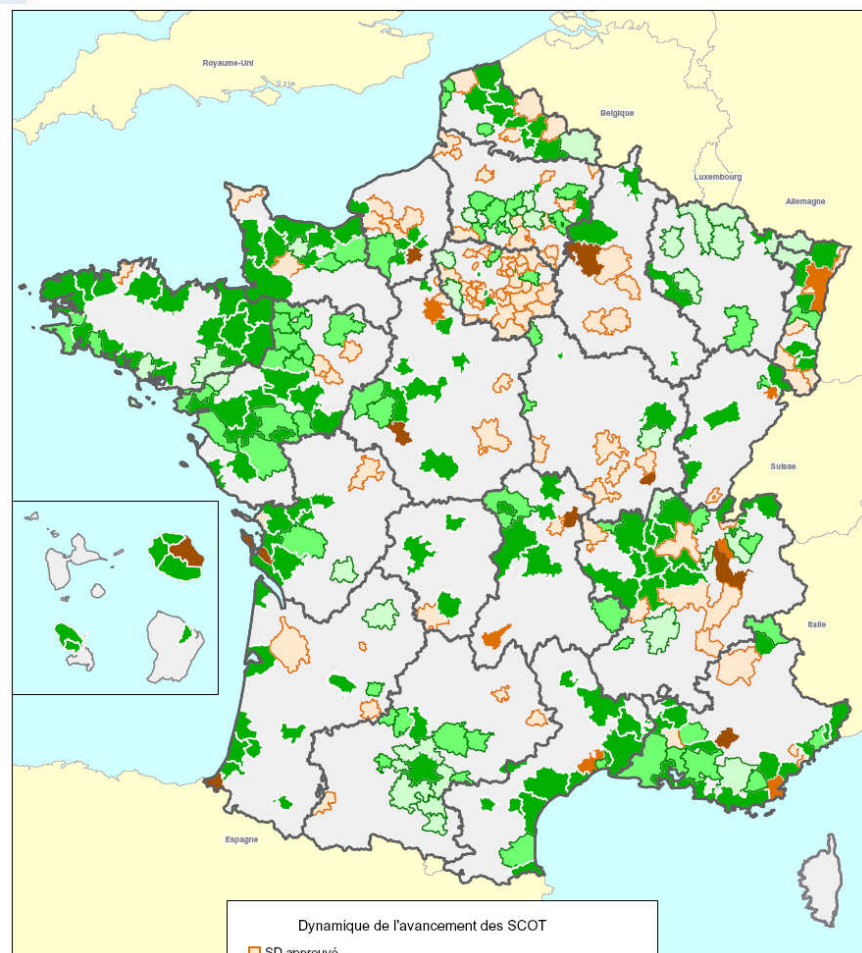
*Ses limites sont négociées entre tous les partenaires ; son territoire correspond à celui des communes qui **adhèrent volontairement** à la charte du parc.*

La charte du PNR qui engage pour 10 ans ses signataires concrétise le projet de protection et de développement élaboré pour le territoire du parc.

– Le classement d'un territoire en « PNR », par décret du premier ministre, valide la qualité du patrimoine, la cohérence du territoire et la qualité du projet

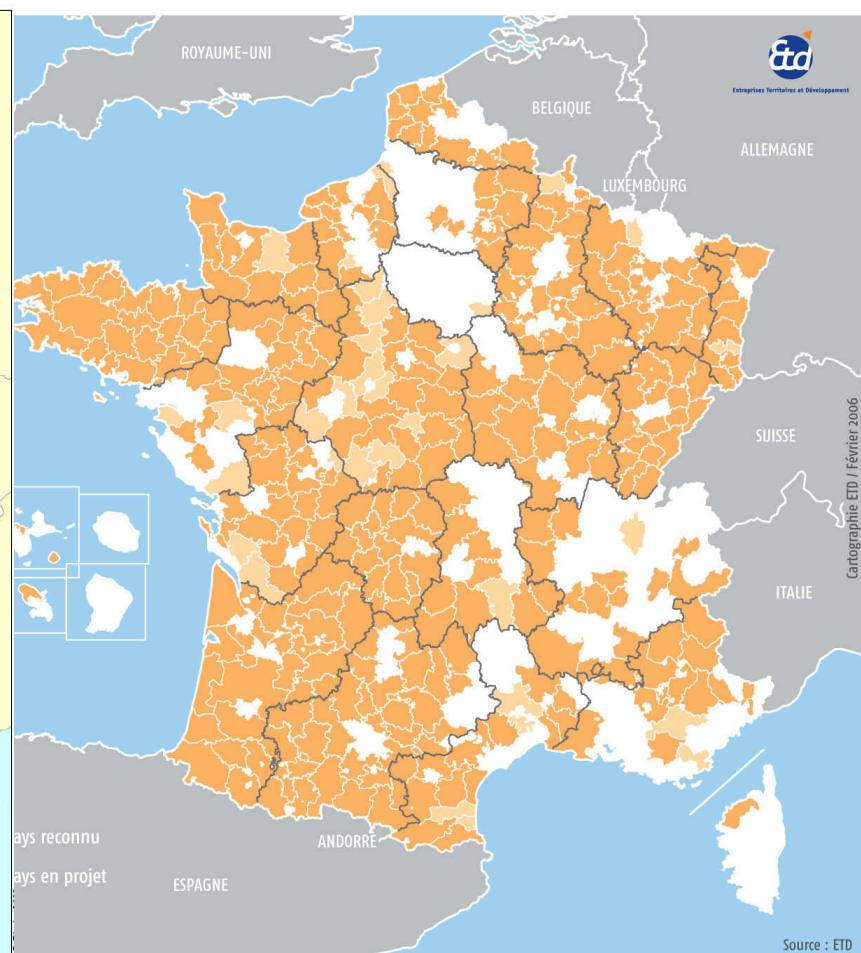
Les SCOT

et les pays



- Dynamique de l'avancement des SCOT
- SD approuvé
 - Périmètre du SCOT arrêté
 - EP support du SCOT créé
 - SCOT en élaboration ou SD en révision : délibération prise
 - SCOT en élaboration ou SD en révision : projet arrêté
 - SCOT approuvé

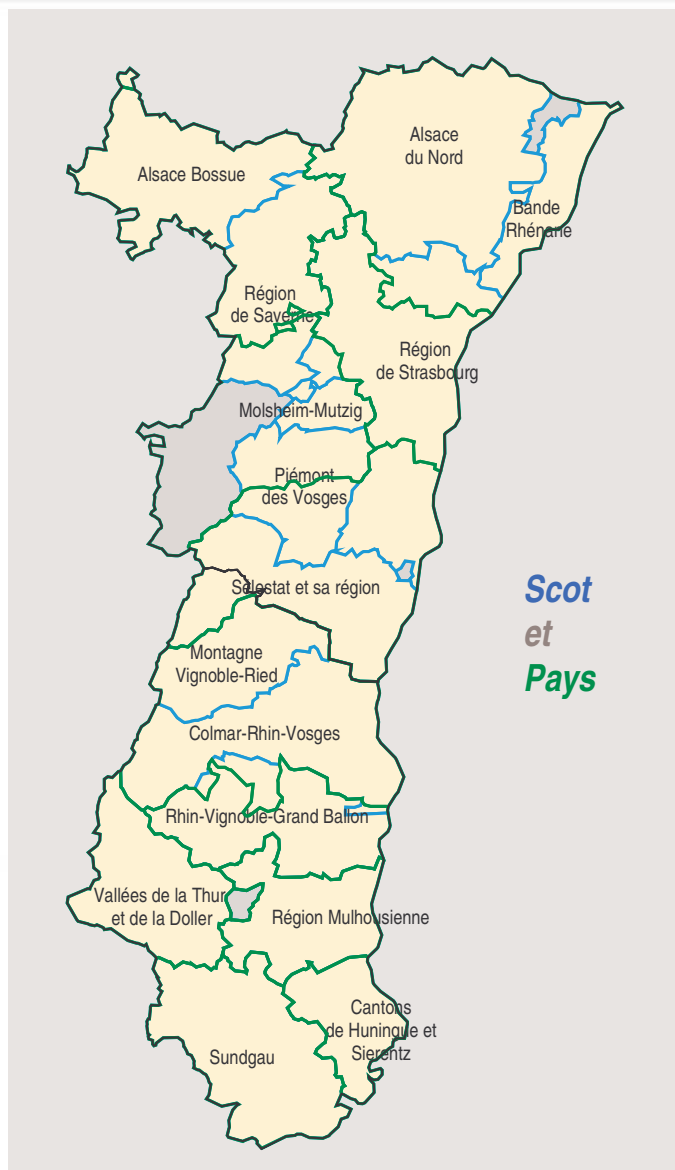
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION
D.G.U.H.C. / O.E.I.



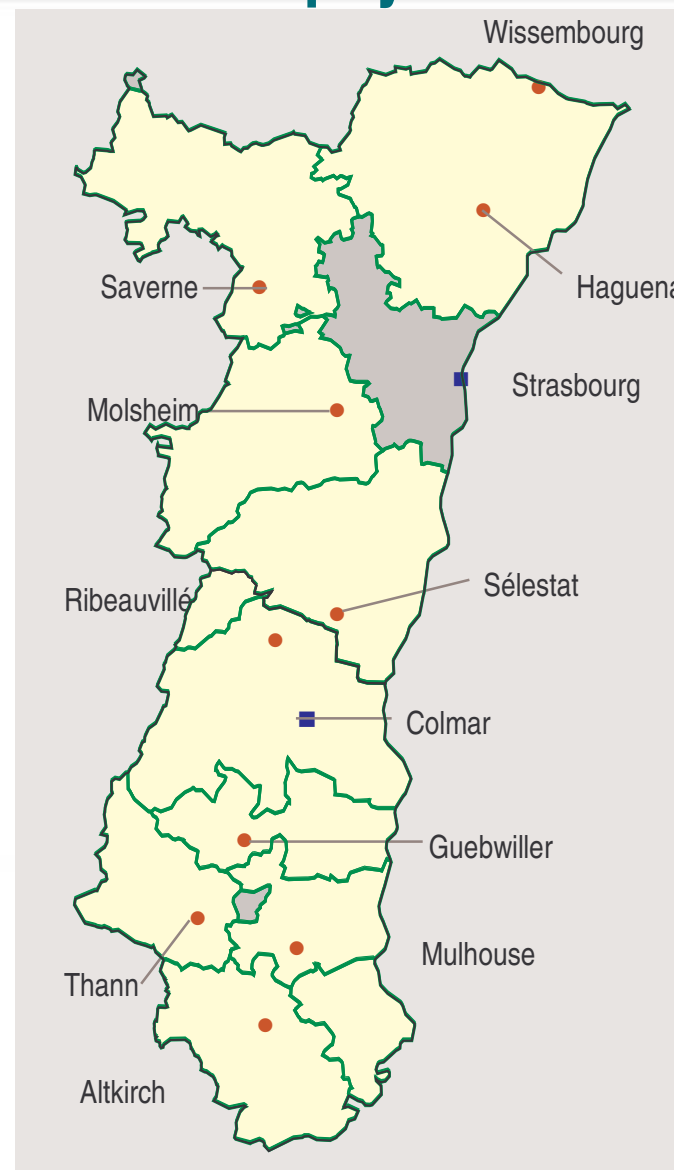
Source : *DIACT – Observatoire des territoires*



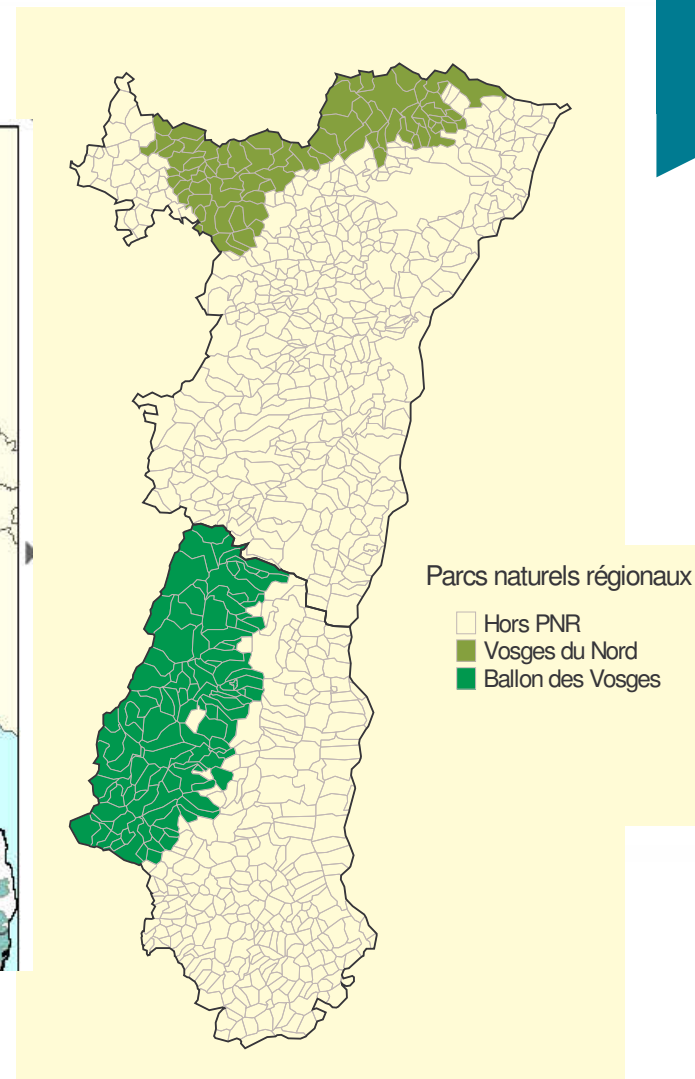
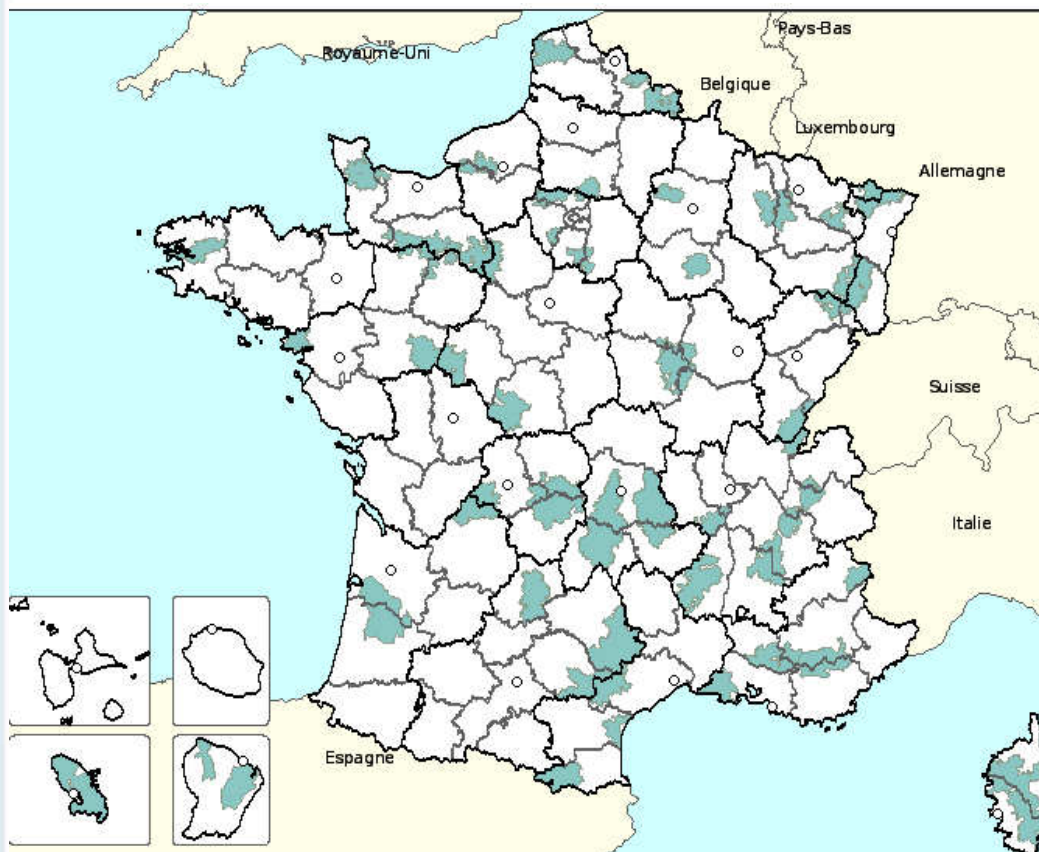
Les SCOT



et les pays



Les parcs naturels régionaux



Source : *DIACT – Observatoire des territoires*



Les territoires de projet

Les pôles de compétitivité

*Un pôle de compétitivité est le rapprochement, sur un territoire donné, **d'entreprises**, de **centres de formation** et **d'unités de recherche** engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants. Disposant de la masse critique nécessaire pour atteindre une visibilité internationale, chaque pôle est fondé sur une stratégie partagée de développement permettant la création de richesses nouvelles à forte valeur ajoutée autour de projets communs de recherche et de développement*

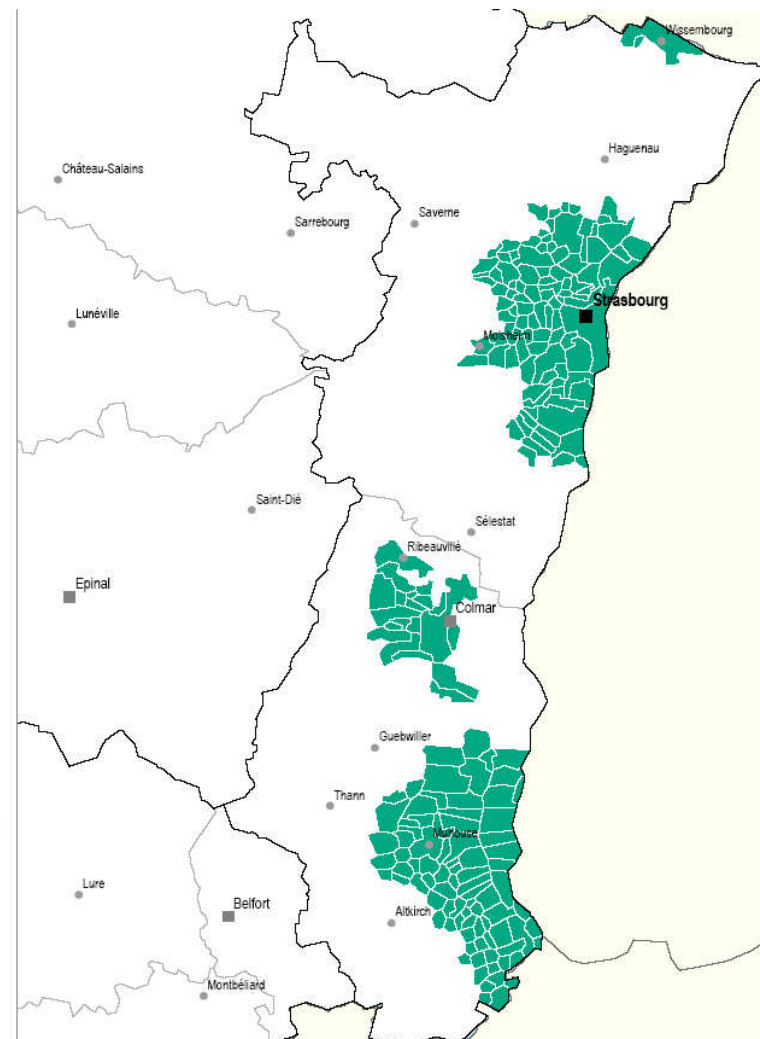
*- Objectif : développer des **synergies de proximité** en favorisant la concentration d'acteurs, source d'innovation et d'attractivité.*

Les pôles de compétitivité

*zones d'exonération
au titre de la R&D*

*Pôle Innovations
thérapeutiques*

Source : *DIACT – Observatoire des territoires, 2006*



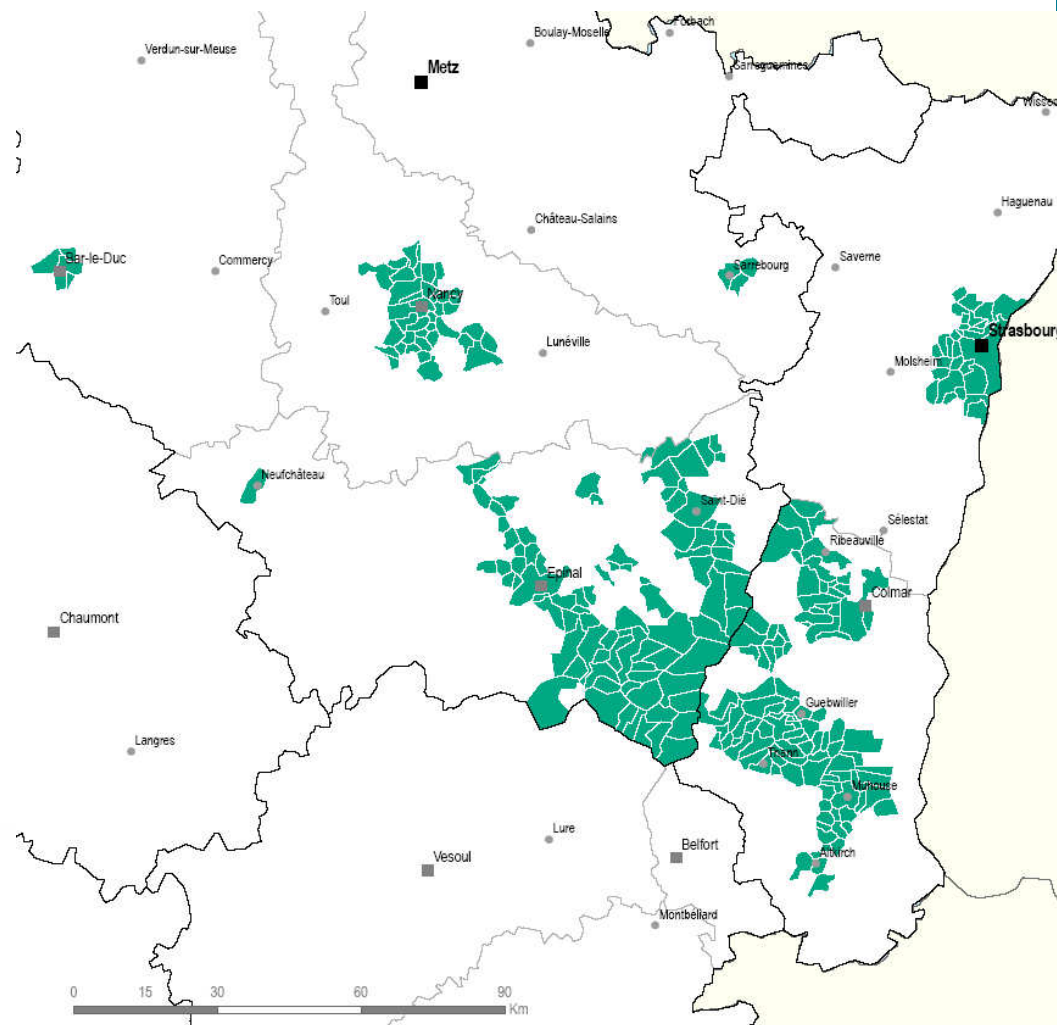
Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Innovations thérapeutiques (2319)

Les pôles de compétitivité

*zones d'exonération
au titre de la R&D*

*Pôle Fibres naturelles
Grand Est*



fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : DI

Fibres naturelles Grand Est (4366)

Source : DIACT – Observatoire des territoires, 2006



Les territoires de projet

Les pôles d'excellence ruraux

L'appel à projets « Pôles d'excellence rurale » vise à encourager les dynamiques rurales en soutenant les projets innovants, créateurs d'emplois directs et indirects en milieu rural.

Quatre thématiques :

- promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques*
- valorisation et gestion des bio-ressources*
- offre de services et accueil de nouvelles populations*
- excellence technologique pour des productions industrielles, artisanales et de services localisées.*

Pôles d'excellence ruraux

Communes éligibles

toutes les communes classées
en ZRR ou situées hors d'une
aire urbaine de plus de 30 000
habitants

(pour la France métropolitaine)

Projets retenus en Alsace

Source : *DIACT - PER*

Page 27

Musée de l'Imaginaire Lalique

CC du Pays de La Petite Pierre

Energies renouvelables

Alsace du Nord (ADEAN)

Centre d'interprétation du patrimoine

Ateliers de la Seigneurie

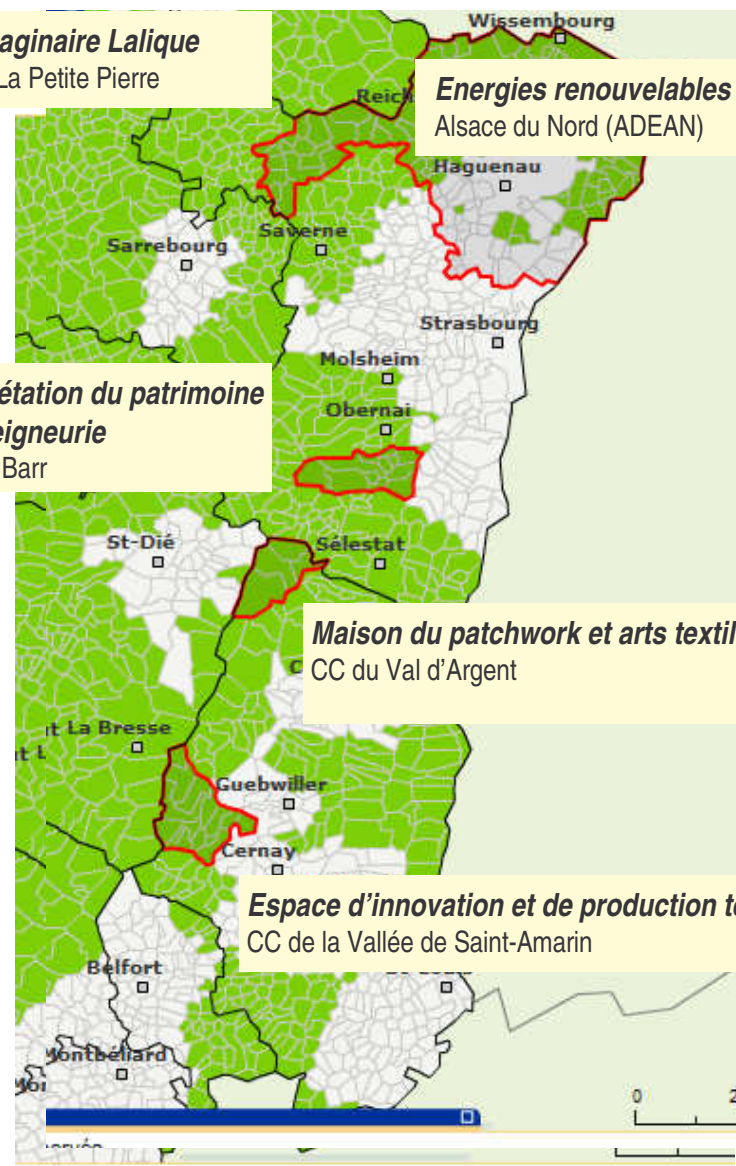
CC du Piémont de Barr

Maison du patchwork et arts textiles

CC du Val d'Argent

Espace d'innovation et de production textile

CC de la Vallée de Saint-Amarin





Les territoires de projet

Les Groupes d'action locale (Leader+)

Leader+ est l'un des quatre programmes d'initiative communautaire dont la vocation est de soutenir des projets de développement rural exemplaires et transférables à d'autres régions.

*Un GAL regroupe des acteurs publics et privés porteurs, **pour leur territoire**, d'une stratégie de développement rural organisée autour d'un des thèmes fédérateurs déterminés par chaque Etat-membre.*

Zones éligibles :

- territoires de taille réduite (de 10 000 à 100 000 habitants) et cohérents*
- situés hors des aires urbaines de plus de 50 000 habitants.*

Les territoires Leader+ en Alsace





Les Coopérations métropolitaines

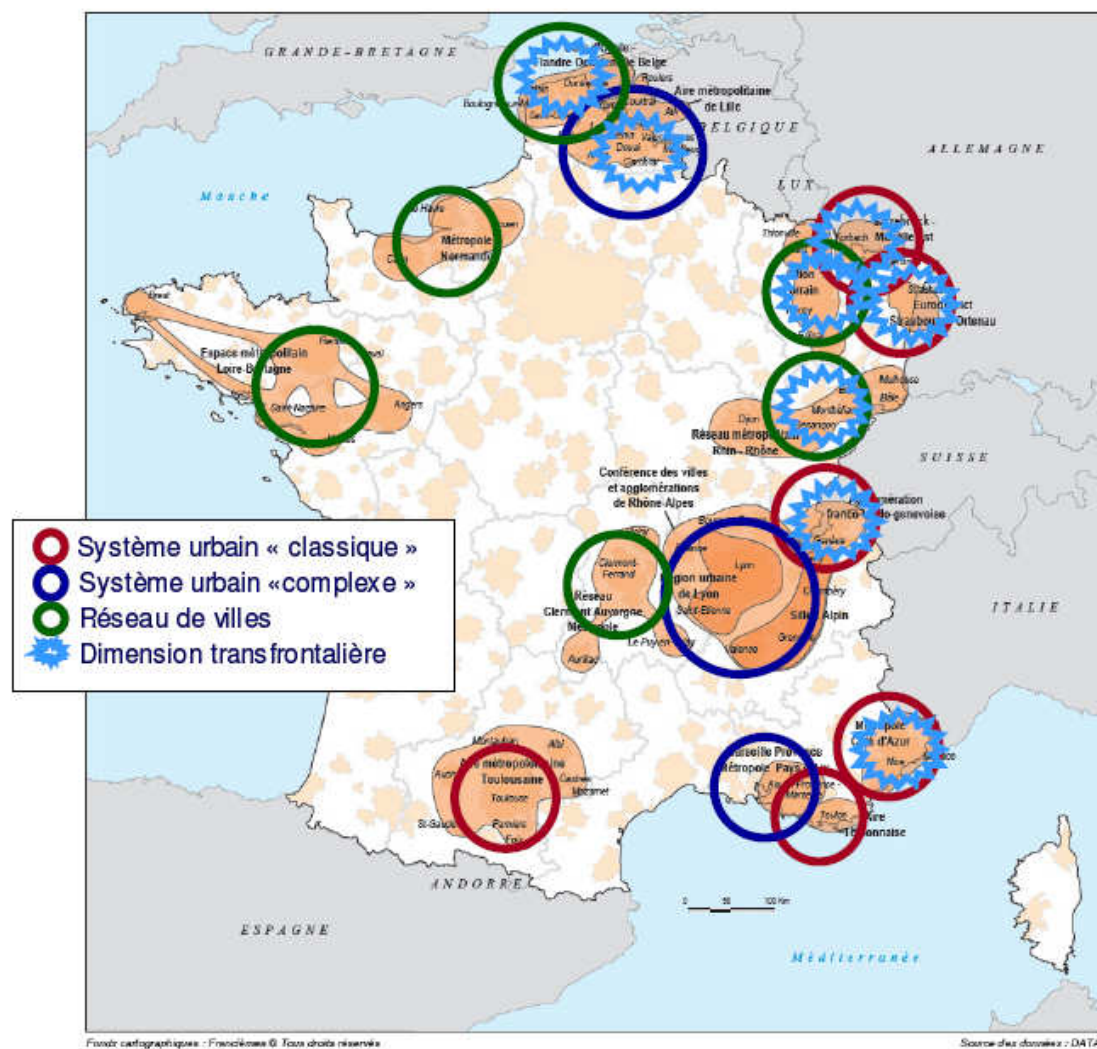
L'appel à coopération métropolitaine, lancé par la Datar, s'inscrit dans une stratégie visant à consolider le rayonnement des métropoles françaises au niveau européen. L'objectif est de favoriser l'émergence de coopérations à l'échelle des métropoles françaises, de conforter celles qui existent déjà, et d'encourager la mise en œuvre de stratégies originales de coopération entre institutions à leur échelle.

Zones éligibles :

- territoires de taille réduite (de 10 000 à 100 000 habitants) et cohérents*
- situés hors des aires urbaines de plus de 50 000 habitants.*



Les coopérations métropolitaines





Les territoires d'intervention

Des territoires en difficulté ou défavorisés...

- *Mutation économique*
- *handicap socio-économique*
- *Handicap naturel*

...éligibles aux aides destinées à réduire les déséquilibres et à compenser les handicaps



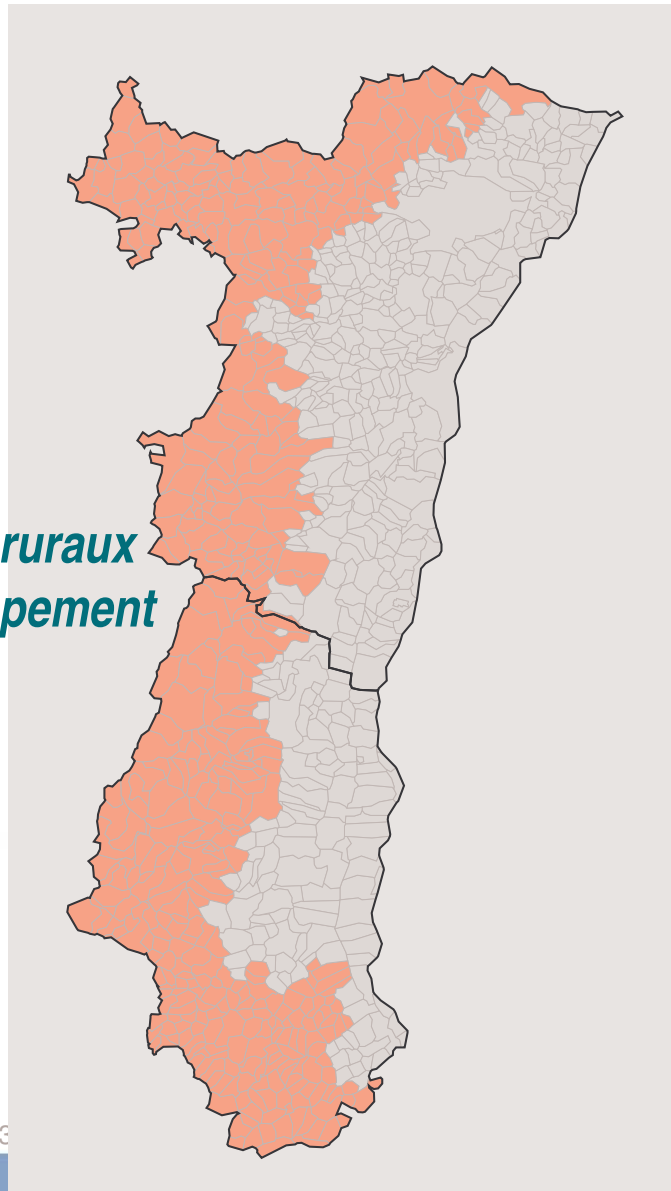
Les zones d'intervention nationale

- *Territoires ruraux de développement prioritaire (TRDP)*
- *Zone de revitalisation rurale (ZRR)*
- *Zone de massif*
- *Zone montagne*
- *Zone éligible à la prime d'aménagement du territoire (PAT)*
- *Zone éligible aux aides à finalité régionale (AFR)*
- *Zone urbaine sensible (ZUS)*
- *Zone franche urbaine (ZFU)*
- *Zone de revitalisation urbaines (ZRU)*
- *Zone « Objectif 2 »*



Les territoires d'intervention

*Territoires ruraux
de développement
prioritaire*



*Zone de
massif*

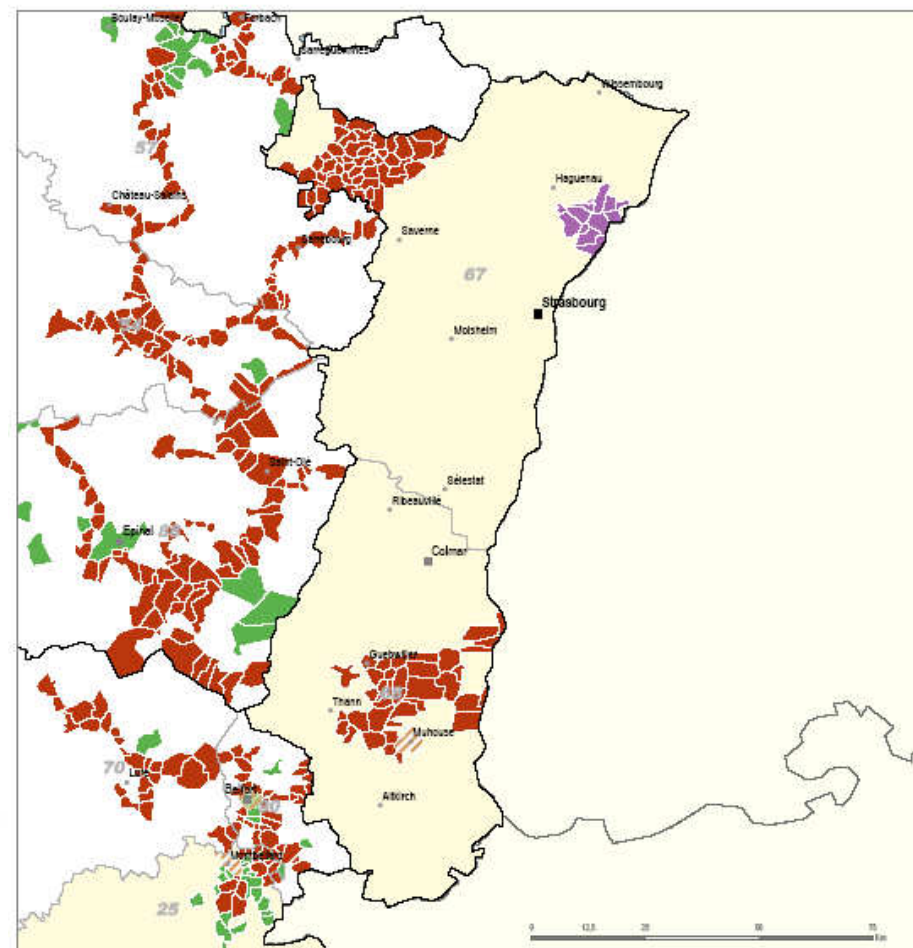


Zones éligibles aux AFR



Projet de carte des aides à finalité régionale pour l'exercice 2007-2013 (se substitue à la carte PAT)

Proposition de zonage AFR (2007-2013)



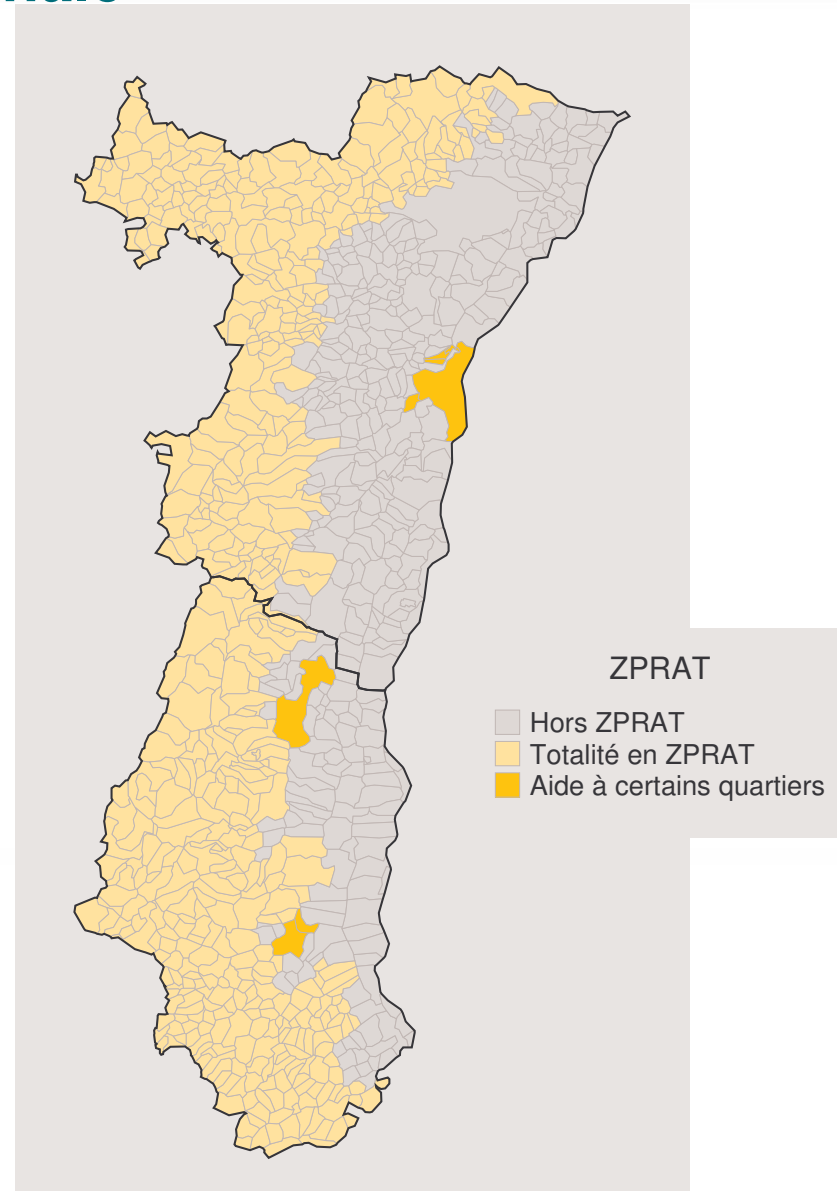
Réalisation : DIACT - Observatoire des Territoires, 21 mai 2006





Zones d'intervention régionale

*Zone prioritaire régionale
d'aménagement du territoire*





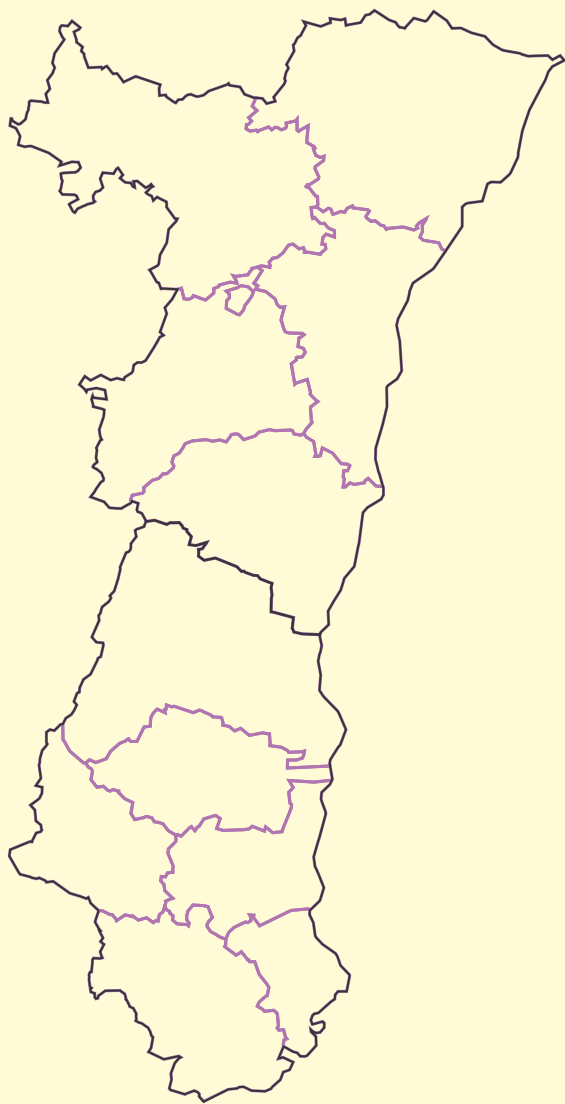
Les territoires opérationnels

Territoires définis pour l'organisation des services publics

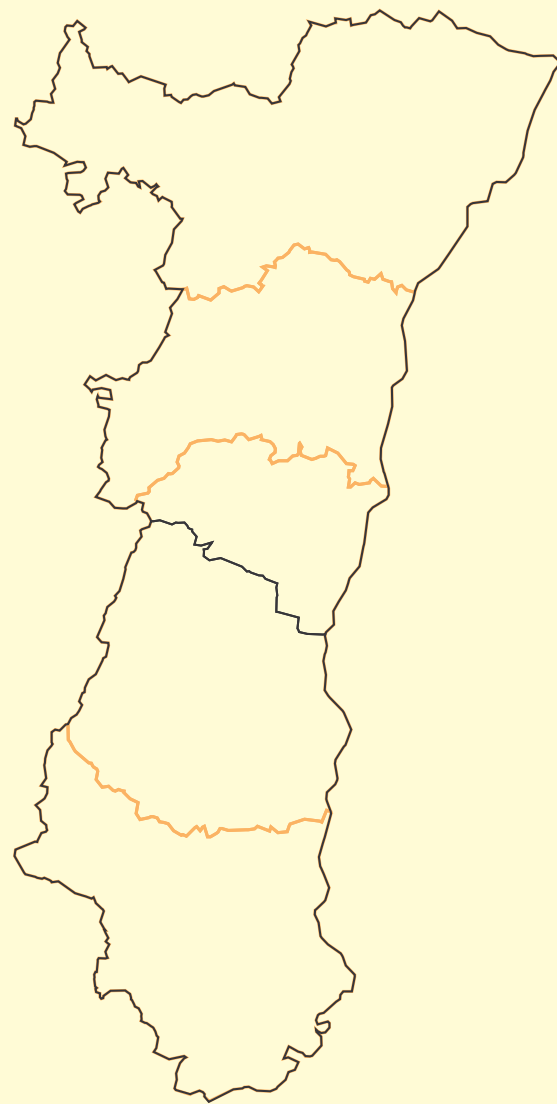
- *Districts scolaires*
- *Territoires de santé*
- *Zone ALE*
- ...



Districts scolaires



territoires de santé





Le millefeuille des territoires

